



N°DEC-2023-47

## DÉCISION DU MAIRE

### AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 ;

VU la reconduction par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) du Plan d'aide exceptionnel en faveur de la transition énergétique sur le territoire communal ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est confirmé le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland.

**Article 2** : Le plan de financement de l'opération est prévu de s'équilibrer comme suit :

1°) Dépenses :

Etudes et travaux : 3 691 163 € HT

TOTAL : 3 691 163 € HT

2°) Recettes :

Subvention espérée du SIGEIF est de 50 000 €

Autres subventions 2 600 000 €

Autofinancement : 1 041 163 €

TOTAL : 3 691 163 € HT

**Article 3** : Il est sollicité à cette fin une subvention du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 8 mars 2023.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10 MARS 2023  
Et de sa publication le 10 MARS 2023

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

---